RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01235
Numéro SIREN : 452 870 561
Nom ou dénomination : SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2014 sous le numéro de dépôt 7939

SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 49.950,00 euros
Siège social : 5, boulevard de Créteil et 64,66 rue Bourdignon - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
RCS Créteil 452 870 561

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2014

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze à quinze heures trente,

les associés de la société SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 49.950,00 euros, dont le siège social est situé 5, boulevard de Créteil et 64, 66, rue Bourdignon à Saint-Maur-des-Fossés (94100), immatriculée sous le numéro d'identification unique 452 870 561 RCS Créteil, (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Leibovici, en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les associés présents ou représentés disposent de l'intégralité des voix et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président précise que la société APLITEC, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Président ;
- rectification de l'erreur matérielle affectant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2014 ;
- pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et rappelle :

BC

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°7939 en date du 03/06/2014

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare celle-ci levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.

Le Président

PG NY 27.08-14
PG sociaf 27.08.14

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 3 JUIN 2014
SOUS LE N° 7939

04 B1235

SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 49.950,00 euros
Siège social : 5, boulevard de Créteil et 64,66 rue Bourdignon - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
RCS Créteil 452 870 561

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2014

Le vingt-sept février deux mille quatorze à quinze heures trente,

les associés de la société SYSTEMS DEVELOPMENT ET SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 49.950,00 euros, dont le siège social est situé 5, boulevard de Créteil et 64, 66, rue Bourdignon à Saint-Maur-des-Fossés (94100), immatriculée sous le numéro d'identification unique 452 870 561 RCS Créteil, (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Leibovici, en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les associés présents ou représentés disposent de l'intégralité des voix et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Président ;
- nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant;
- pouvoirs.

Le Président donne lecture de son rapport puis déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

BC

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°7939 en date du 03/06/2014

PREMIERE RESOLUTION

Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

décide de nommer pour une durée de six (6) exercices :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société APLITEC AUDIT ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 46.155,00 euros, dont le siège social est situé au 4, rue Ferrus à PARIS (75014), immatriculée sous le numéro d'identification unique 722 038 163 RCS PARIS, représentée par Monsieur Pierre Laot, Président ;

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Pierre Laot, né le 17 juin 1954 à GUIPAVAS (29492), demeurant 24, allée des Chasseurs à LE PECQ (78230) et domicilié professionnellement au 4, rue Ferrus à PARIS (75014) ;

décide de confier aux commissaires aux comptes titulaire et suppléant, en sus de leur mission générale, la mission spéciale de procéder au contrôle des comptes des exercices clos le 31 mars 2013 et 31 décembre 2013,

lesquels ont par avance accepté lesdites fonctions et missions spéciales, chacun d'eux précisant que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou interdictions ne peuvent leur être appliqués.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare celle-ci levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.

Le Président